Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902886-20260302-D2026_02-DE

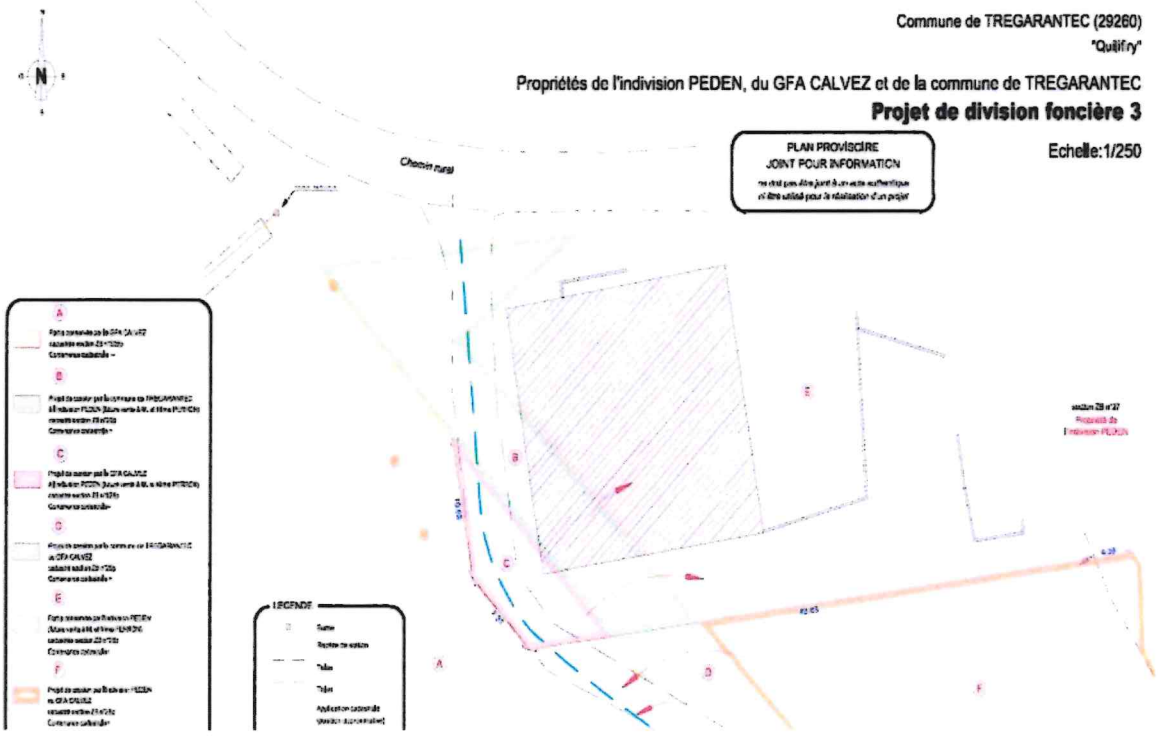
Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
Tél : 02 98 83 64 66
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 14	L'an 2026 le 24 février à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Étaient présent.e.s : 9	Yann TOUDIC Maire, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Romuald BOIVIN, Charles-Henri DEBONNAIRE, Yohann COEFFEUR, Anne BERROU, Maryline BOUCHER et Xavier ROUDAUT.
Absents non excusés : 2	Pierre MAUDIRE, Samuel HENRY
Absente excusée avec procuration : 1	Sandra CAM
Absents excusés : 2	Magali CORRE, Gabriel VEIGA FERNANDES
Secrétaire de séance	Charles-Henri DEBONNAIRE

Délibération n°2026-02
Vente consorts PEDEN/ GFA CALVEZ/ Commune

Monsieur le Maire rappelle le projet de division foncière des propriétés sises Quilifiry à TRÉGARANTEC entre les consorts PEDEN, GFA CALVEZ et la commune.
Il est également question de proposer un échange foncier au droit du chemin communal afin de procéder à la régularisation de la nouvelle assiette du chemin communal. L'indivision foncière concerne les propriétés PEDEN, GFA CALVEZ et la commune.
Le maire a sollicité l'avis du conseil municipal avant bornage définitif et modification du parcellaire cadastral en 2024 et 2025 afin d' :

- AUTORISER au Maire de créer et signer des servitudes de passage au profit du GFA Calvez au profit de la parcelle ZB 236 pour la désenclavée et également au profit de la parcelle ZB 91
- AUTORISER le déclassement de ce chemin communal du domaine public et le reclassement dans le domaine privé
- ACCEPTER la cession AU GFA CALVEZ de la parcelle ZB 236 à titre gratuit
- LAISSER à la charge de l'acquéreur les frais de bornage



Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-212902886-20260302-D2026_02-DE

Les membres du conseil, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à céder gracieusement la parcelle ZB 236 (partie de l'ancien chemin communal à QUILIFIRY) au profit du GFA CALVEZ
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire
- CHARGE le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir et de laisser les frais à la charge dudit acquéreur

Fait à TRÉGARANTEC, le 2 mars 2026

Yann TOUDIC
Maire



Affichée le
Le Maire : Yann TOUDIC
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification